

MOTION

Les élus du Département du Lot demandent aux parlementaires de faire preuve d'ambition et d'exigence pour inventer la République du « *bien vieillir ensemble* ».

La révolution de la longévité constitue l'un des grands changements anthropologiques de notre siècle. En France, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va connaître une hausse vertigineuse, exactement de 49%, d'ici 2030 : de 4,1 millions en 2020 à 6,1 millions dix ans plus tard. Les séniors de plus de 85 ans représenteront 5% de la population en 2035 contre 3% aujourd'hui et, dès 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans.

Cette situation est bien connue dans le Lot, dont la pyramide des âges est déjà fortement marquée par une sur-représentation des seniors. Elus départementaux, nous en faisons l'expérience quotidienne. Assurer la réussite de cette transition démographique requiert une mobilisation de toutes et tous et une forte volonté politique afin de traiter les défis transversaux qu'elle soulève : prévention de la perte d'autonomie, soutien à domicile, aménagement des logements, adaptation de l'espace et des services publics, questionnement sur la mobilité, enjeu de l'accessibilité médicale et de l'offre de soins locale, prise en charge de la grande dépendance, etc..

Alors qu'une « loi Grand âge » était promise par le Président de la République pour fin 2019, alors que les rapports parlementaires se sont accumulés, que la crise du Covid-19 a, depuis 3 ans déjà, mis en exergue un système à bout de souffle et parfois maltraitant, rien n'a abouti. Les enjeux de bientraitance, de juste reconnaissance des métiers, la modération du reste-à-charge des familles, comme ceux de l'accompagnement du rôle des aidants demeurent, au niveau national, des impensés politiques. Cet immobilisme n'est pas à la hauteur de la transformation profonde et inédite que connaît notre société.

Face à cette inaction, le Département du Lot s'engage à l'image de nombreuses collectivités locales en France. Notre collectivité, pleinement mobilisée pour bâtir un Lot solidaire qui ne laisse personne au bord du chemin, a décidé dans le cadre du projet de mandat Lot A Venir 2022 – 2028 « *d'inventer le territoire du bien vieillir, à domicile comme en établissement, en respectant les choix de chacun quels que soient ses moyens.* » Concrètement, cette politique fondée sur l'accompagnement digne de nos aînés et des aidants représente plus du quart des dépenses annuelles du Département et fait l'objet d'une vision stratégique partagée avec l'Agence Régionale de Santé au travers du Schéma Départemental Autonomie 2022-2026.

Nous prenons nos responsabilités pour nos aînés mais force est de constater que le Gouvernement n'accompagne pas ce mouvement. A ce titre, la proposition de loi « Bien vieillir » présentée par la majorité présidentielle manque d'ambitions. Composée de seulement 14 articles, elle n'apporte aucune réponse aux enjeux de nos concitoyens. Au lieu de prendre leurs responsabilités, les députés de la majorité gouvernementale ont inventé la loi « d'appel » et se bornent à demander des rapports à l'Exécutif. Neuf nouveaux rapports en l'état actuel du texte. L'heure n'est plus à entasser des études pour caler les portes mais bien à la prise de décisions courageuses !

Dans ce contexte, conscients de la gravité de la situation présente et à venir sur un sujet majeur et qui préoccupe tous les Français, les élus du Département du Lot demandent solennellement au Gouvernement d'aller plus loin que cet ersatz de loi et soutiennent l'initiative portée par le député de l'Essonne, Jérôme Guedj, lequel défend une proposition de loi transpartisane, étoffée de 166 articles répondant à de nombreuses problématiques, notamment les sujets liés au financement du « bien vieillir » :

- Un effort de la Nation atteignant 9 milliards supplémentaires dès 2030 sans nouveaux prélèvements obligatoires,
- La nécessité de bâtir un système d'allocations mieux proportionné pour tenir compte des revenus de chacun,
- L'impérieuse inscription dans la loi d'un ratio sur le nombre de personnels minimum dans les établissements par rapport au nombre de résidents,
- La reconnaissance du rôle central des Départements pour assurer la solidarité envers nos aînés, à domicile comme en établissements, et la fin des tentatives de mise sous tutelle de la démocratie locale par des agences étatiques.

Le Grand Age ne peut plus attendre. La Nation doit en faire une priorité !